

Journée d'étude

Bayonne, 17 et 18 avril 2014



Espace de liberté, de sécurité et de justice –

Marché intérieur : quel dialogue ?



Présentation

Avec le Traité de Maastricht, l'objectif de création d'un ELSJ se présentait comme secondaire. La construction de cet espace était en effet liée au bon fonctionnement du marché intérieur qui restait la clef de voûte de la construction européenne. Si l'objectif de protection des personnes était d'emblée affiché, les Etats membres s'engageaient surtout à négocier en vue d'assurer la reconnaissance mutuelle des sociétés, le maintien de la personnalité juridique en cas de transfert du siège d'un pays à un autre, la possibilité de fusion de sociétés relevant de législations nationales différentes (ex-article 220 du Traité CEE).

Plusieurs instruments de coopération visaient par ailleurs à la constitution d'un véritable espace judiciaire européen. C'est ainsi que le règlement n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 (successeur de la convention de Bruxelles de 1968) concernant la compétence du juge, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale a préfiguré un pan majeur de l'ELSJ, celui de la coopération judiciaire en matière civile.

L'idée était que tout espace économique a, pour prospérer, « *besoin sur le plan juridique de la certitude de la règle applicable aux rapports commerciaux* » (M. SCHOCKWEILER, La codification du droit international privé, *in Liber amicorum G. Droz*, 1991). Plus largement, le marché n'étant pas un ordre spontané, il ne fonctionne pas sans armature juridique et institutionnelle. C'est un ordre construit en étroite symbiose avec l'ordre politique et étatique.

Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, aurait modifié les choses en affichant, en son article 3, l'objectif de création de cet espace avant celui d'établissement d'un marché intérieur. Les deux espaces ont aujourd'hui vocation à coexister, l'ELSJ gagnant en autonomie et poursuivant des objectifs qui lui sont propres.

La logique des deux espaces serait ainsi désormais très différente. Espace à vocation économique originelle, l'Europe s'est détachée de ce seul objectif pour se tourner vers des enjeux nouveaux. L'ELSJ doit, selon A. Vitorino (premier commissaire européen chargé des questions de justice et d'affaires intérieures), « *faciliter la vie quotidienne des citoyens, que ce soit dans l'exercice de leurs droits individuels et collectifs, ou lorsqu'ils sont dans l'obligation de recourir aux tribunaux pour les faire valoir pleinement* ». Cet espace a ainsi été conçu pour traiter un vaste éventail de questions : droit d'asile, immigration, droits fondamentaux, lutte contre le crime organisé et coopération judiciaire.

Toute la difficulté consiste dès lors à construire cette articulation. Car, pour spécifiques qu'ils soient, ces deux espaces ne peuvent être repliés sur leur seule logique. Leur rencontre est faite de conflits et d'alliances, tant dans leurs instruments que dans leurs objectifs. L'objet de la journée d'étude est de tenter d'en cerner les manifestations.

Programme

Jeudi 17 avril

Le marché intérieur : matrice de l'ELSJ ?

Présidence : Ph. DE BRUYCKER, Professeur à l'Université libre de Bruxelles

- 14h** **Allocution d'ouverture**
Ch. LABENNE, Doyen de la Faculté pluridisciplinaire de Bayonne
- 14h15** **Introduction**
H. LABAYLE, Professeur à la Faculté de Bayonne
- 14h45** **L'ELSJ pourrait-il exister sans marché intérieur ?**
L. GRARD, Professeur à l'Université de Bordeaux
- 15h15* *Pause*
- 15h30** **Le projet de grand marché transatlantique, entre logique de marché et ELSJ**
A. BERNARD, Professeur à la Faculté de Bayonne et
F. RIEM, Maître de conférences à la Faculté de Bayonne
- 16h** **La citoyenneté de l'Union, point de rencontre entre le marché et l'ELSJ**
S. ROBIN OLIVIER, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris I)
- 16h30** **Discussion avec la salle**
- 17h* *Fin des travaux*

Vendredi 18 avril

L'émancipation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ?

Présidence : Gh. ALBERTON, Professeur à la Faculté de Bayonne

- 9h** **Accueil des participants**
- 9h30** **La mobilité des ressortissants de pays tiers : du marché intérieur à l'ELSJ**
Ph. DE BRUYCKER, Professeur à l'Université libre de Bruxelles
- 10h** **La protection des données à caractère personnel, illustration de la divergence entre marché intérieur et ELSJ**
S. PEYROU, Maître de conférences à la Faculté de Bayonne
- 10h30* *Pause*
- 10h45** **Quelle autonomie pour l'ELSJ dans ses rapports avec le marché ? L'exemple du droit pénal européen**
G. TAUPIAC-NOUVEL, Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 – Capitole
- 11h15** **Discussion avec la salle**
- 11h30** **Conclusion**
R. MEHDI, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille
- 12h* *Fin des travaux*